



Appel à contributions

N° 12, 2020, Patrimoines et numérique : un état de la recherche et des expérimentations

<https://journals.openedition.org/pds/>

Dès les années 1990, aux prémices de ce qui deviendra la révolution numérique bouleversant tous les secteurs d'activité, production, échange et communication, les institutions patrimoniales ont pu paraître particulièrement bien armées. Leur mission historique de divulgation des œuvres et savoirs et leur expertise pionnière en normalisation et échanges de données dans des réseaux nationaux et internationaux les met d'emblée sur le devant de la scène numérique.

Le premier âge du web, à la charnière des décennies 1990-2000, a pu constituer la période la plus simple à aborder pour ces acteurs et institutions patrimoniales. Ce « Web 1.0 » reposait essentiellement sur l'offre de contenus informatifs et maintenait ainsi la logique descendante traditionnelle des institutions dans la production de savoirs « valides », dans l'émission de discours sur les biens et expressions patrimoniaux, dans la diffusion des œuvres et des collections. Les acteurs patrimoniaux français ont été très tôt mobilisés : dès 1995, le ministère de la Culture proposait sur Internet les grands catalogues et bases de données de son ressort (Mérimée, Joconde, Palissy, etc.) tandis que les bibliothèques et services d'archives constituaient d'importants gisements de données et de ressources accessibles en ligne. Dix ans plus tard, Jacques Chirac, alors président de la République, adresse une lettre à la Commission européenne pour faire de la numérisation et de l'accès en ligne au patrimoine culturel européen un objectif politique de premier plan. À compter du milieu des années 2000, on assiste à une mutation des outils et usages avec le développement du web social qui allait bousculer, interpellé ou dynamiser, selon les cas, les pratiques et stratégies numériques des acteurs patrimoniaux.

Si parfois les institutions patrimoniales n'ont pu satisfaire à diffuser et partager largement leurs collections, leurs données et leurs savoirs en ligne - butant sur des moyens et compétences technologiques qui pouvaient leur faire défaut, sur les questions de propriété intellectuelle, parfois sur l'inquiétude de voir les espaces physiques qu'elles gèrent se vider de leurs publics, grâce à la bienveillance dont jouissent globalement les institutions culturelles, elles ont majoritairement répondu aux possibilités des apports et enrichissements par les publics et furent souvent au rendez-vous des appels à participation qui se multiplient. En cela, les commémorations du Centenaire de la Grande Guerre en 2014 semblent marquer un jalon important au sein des institutions patrimoniales, dû à la large mobilisation des institutions patrimoniales dans des campagnes participatives autant qu'au succès de ces opérations auprès des publics et des médias.

Les potentiels du Web collaboratif pour renforcer les capacités mêmes des institutions dans le cœur de leurs activités et problématiques, bien connus des services d'archives et

des cohortes de généalogistes amateurs qui enrichissent leurs bases de données, ont contribué à transformer en profondeur les rapports d'autorité et les modes de fonctionnement au sein de la fabrique patrimoniale tout en accélérant les capacités des institutions et acteurs patrimoniaux à compléter et documenter leurs collections. Dans ce nouveau contexte, l'autorité et les compétences professionnelles patiemment construites et affirmées au cours de l'invention des politiques patrimoniales, appréhendent un nouveau cadre d'échange et de coopération entre les institutions, les professionnels et la société qui se saisit ainsi de « son » patrimoine. Parallèlement, l'expérience ludique s'est mise au service de la connaissance. « Expérientiel », « gaming », réalité virtuelle, approche ludique... les dispositifs et services numériques des institutions patrimoniales tendent à faire évoluer leurs missions traditionnelles au service du savoir, de l'éducation, de « l'épanouissement personnel » dans un vaste mouvement de « ludification » de la société.

L'évolution des technologies numériques ne modifient pas seulement les missions des institutions patrimoniales et leurs rapports avec la société : elles transforment le patrimoine lui-même et questionnent leur exigence première, la conservation. La numérisation de tous les secteurs de la société génère un important patrimoine contemporain nativement numérique : archives, créations, savoirs, expressions collectives, etc. Les institutions patrimoniales, en particulier celles chargées de la conservation des expressions de leur époque (bibliothèques et archives), ont en charge ce nouveau patrimoine aux enjeux technologiques, juridiques, économiques et bien sûr professionnels d'envergure. Les archivistes, spécialistes de la conservation du numérique natif, représentent un acteur majeur de cette question qui concerne toutes les institutions lancées dans la numérisation ou productrices d'archives numériques.

La révolution numérique n'en finit pas de se renouveler... Les acteurs patrimoniaux avaient-ils à peine le recul et les savoir-faire nécessaires pour maîtriser les révolutions du web social que l'on prédit déjà la révolution du web des objets. La notion même de « propriété » est aujourd'hui fortement bouleversée à l'âge numérique. Données, œuvres, monuments, collections, jusqu'ici gérées par les institutions dans la division classique et juridique privé / public sont confrontés à une approche nouvelle induite par les usages et les conceptions de leurs usagers. Par définition, tout objet ou expression patrimoniale n'appartient-elle pas à la catégorie des « Communs » ? La montée de l'open data, cette mise à disposition des données publiques pour toute réutilisation, questionne le rapport des institutions patrimoniales aux Communs et au secteur privé, potentiel réutilisateur des données publiques. L'open data, instituée par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, intime un nouveau cadre de confiance entre le professionnel du patrimoine et le public.

L'Occitanie est un territoire où les expérimentations, les initiatives et les projets traitant d'un ou de plusieurs de ces enjeux se sont particulièrement engagés. L'écosystème numérique y est porteur. Quelques chiffres: 10 clusters du numérique, première région de France en matière d'effort de recherche et développement (dépenses rapportées au PIB : 3,7%), troisième région de France pour le nombre d'acteurs de la filière du jeu vidéo, 2 métropoles French Tech, un fort engagement des métropoles et du conseil régional dans l'Open Data. La culture numérique s'y est développée très tôt à la faveur du dynamisme des industries culturelles et créatives régionales : terre de tournages et de création cinématographique, premier pôle associé documentaire de la Bibliothèque nationale de France et parmi les plus avancés pour la numérisation de la presse ancienne, parmi les pionnières pour le développement de plateforme d'édition numérique pour les mal-voyants (PLATON) ou le prêt numérique en bibliothèque. En écho à l'appel à projet national sur les services numériques innovants, un appel à projet régional interpelle le tissu culturel et accompagne l'innovation numérique quel que soit le champ artistique ou culturel, et quelle que soit l'étape d'innovation, de l'émergence au prototype, en passant par la commercialisation de nouveaux services et leur évaluation.

En tant qu'acteur scientifique et/ou professionnel des patrimoines en Occitanie, vous menez une recherche scientifique, ou prototypez, déployez, évaluez de nouveaux services numériques appliqué au domaine patrimonial ? Vous travaillez sur l'un des enjeux déjà évoqué, ou souhaitez traiter d'un nouvel enjeu auquel vous vous êtes confrontés en Occitanie ? Cet appel à contribution a pour ambition de réaliser, sur l'ensemble du champ patrimonial régional, un état des lieux des projets remarquables, réflexions professionnelles et retours sur les usages des publics en matière de révolution numérique appliquée au secteur patrimonial.

Plusieurs thèmes sont attendus, sans ambition d'exhaustivité :

- le numérique et les enjeux de la conservation : l'apport des technologies et des données pour les actions de conservation-restauration mais aussi la question de l'archivage des données numériques ;
- le numérique au service de la connaissance patrimoniale : création et potentiels des gisements de données massives en matière patrimoniale ; les opportunités du web social pour la connaissance des patrimoines ; la transformation des méthodes de recueil des données et d'élaboration des connaissances ;
- valorisations numériques : l'évolution technologique et des usages créent-ils de nouvelles façons de raconter le patrimoine ? L'essor du ludique enrichit-il ou nuit-il à l'expérience patrimoniale ? L'évolution des dispositifs et des pratiques de la part des institutions patrimoniales entraîne-t-elle une évolution de leurs publics ?

En répondant à cet appel à contribution en vue de ce numéro dédié aux « patrimoines et le numérique : un état de la recherche et des expérimentations » de la revue *Patrimoines du Sud*, vous pourrez ainsi contribuer à un état des lieux des usages du numérique pour la conservation, la gestion, la connaissance et la valorisation des patrimoines régionaux. Vous participerez à diffuser l'état de la recherche actuelle sur cette thématique, et ainsi qu'aux réflexions sur les potentiels, les risques et les évolutions que les projets numériques induisent, tant du point de vue des publics que des professionnels et institutions elles-mêmes, et dans leurs relations qui constituent le moteur historique de la fabrique patrimoniale.

Modalités de soumission

Patrimoines du Sud ne publie que des contributions inédites.

Le présent appel à contributions est publié le **2 juillet 2019**. Il s'adresse aux étudiants chercheurs, aux chercheurs, aux professionnels du patrimoine et aux associations. Le territoire de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est le périmètre d'investigation de la revue *Patrimoines du Sud* mais les approches comparées d'une autre région géographique avec celle d'Occitanie sont les bienvenues. Il n'y a pas de limites chronologiques imposées.

Le pilotage scientifique de ce numéro est assuré par Agnès Demé, conservatrice des bibliothèques, Responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires, conseil régional d'Occitanie (agnes.deme@laregion.fr), et Benjamin Assié, conservateur des bibliothèques, directeur du Cirdoc, Béziers (b.assie@cirdoc.fr).

Les propositions de contribution sont souhaitées pour le **10 septembre 2019**, dernier délai ; elles sont à envoyer aux responsables scientifiques de ce numéro ainsi qu'à la rédactrice en chef de la revue, Josiane Pagnon (josiane.pagnon@laregion.fr).

Le projet d'article devra être exposé en une page maximum, comporter un titre provisoire ainsi qu'une ébauche de plan. Les auteurs recevront l'avis du comité de rédaction pour le 20 septembre.

Les auteurs dont les propositions ont été retenues devront rendre leur article avant le **1^{er} avril 2020**, délai de rigueur. S'agissant d'une revue numérique, il n'y a pas de limites de caractères. Un soin particulier est attendu pour les illustrations (cf. Recommandations aux auteurs). La publication est prévue pour septembre 2020.